

Pensée

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **42 (1904)**

Heft 44

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-201614>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

prenne les enfants avec moi, car il n'y a personne ici, en ce moment, pour les garder.

Nous nous mettons en route avec la bonne petite maman et deux bébés adorablement joufflus, qu'elle voiture dans une «poussette». A la croisée du chemin qui mène aux Planches-du-Mont et du sentier des Montenaillies à la Fontaine-des-Meules, Mme Borgeaud nous fait voir, à près d'un kilomètre de distance, quelque chose qui se meut sur la colline du Chalet-de-la-Ville.

— Tenez! le voici... Et maintenant je me sauve

Un peintre eût contemplé avec amour le tableau vers lequel nous nous acheminions : deux grands bœufs à la robe claire, attelés à une charrue et se détachant vigoureusement sur le fond brun des sillons ; un laboureur jeune et alerte dirigeant l'attelage avec autant d'élégance que de souplesse ; au bout du champ, une haie aux rameaux cuivrés, puis le ciel bleu. C'était tout ; mais, dans la douce lumière de cet après-midi d'automne, cela vous prenait par sa pénétrante poésie.

En nous voyant arriver, M. Borgeaud, frère de Jules, arrêta ses bœufs et nous dévisagea d'un clair regard qui devint rieur quand nous eûmes dit ce qui nous amenait. Et très franchement :

— La lettre au *Conteur*? C'est de mon frère, en effet... Il a le temps d'écrire, lui, vous comprenez, il n'est pas marié...

— Et l'historiette du Bouc lui a vraiment attiré quelques brocards?

— Oui, monsieur, deux ou trois de ses amis se sont mis à le couillonner un peu.

— Alors il lui faut une indemnité? Et la plus forte sera la bienvenue, comme il le dit dans sa lettre?

— Cela, répond notre interlocuteur, en riant aux éclats, c'est seulement pour la rigolade.

Sur cette déclaration, nous prenons congé du gai laboureur, en attendant de faire la connaissance de M. Jules, ou tout au moins de son nez.

Ainsi, nous pouvions nous rassurer. Nous n'allions pas avoir un procès sur les bras, comme certains romanciers ignorant que le nom de tel de leurs personnages était porté par de braves gens en chair et en os. Toutefois, les lettres demeurant, nous avons tenu à soumettre celle de M. Jules à un juriste en renom, et voici ce qu'il nous a dit :

« Votre homme au nez en pive s'appelle Jacques et votre correspondant Jules. Ce dernier n'est donc pas visé et ne saurait prétendre à des dommages-intérêts. Eussiez-vous, au reste, employé le nom de Jules la Pive, que vous ne lui devriez pas un sou ; car dire d'un homme qu'il a le nez un peu fort, ce n'est ni l'injurier, ni le vouer au mépris de ses semblables : jamais grand nez ne dépara beau visage. »

Fort de notre droit, nous pourrions ainsi envoyer poliment notre correspondant se promener, mais le ton de sa lettre, autant que les impressions remportées de notre promenade, nous donne à croire qu'il est, comme son frère, un bon Vaudois aimant à rire ; aussi lui offrons-nous de grand cœur de partager, quand il lui plaira, une bouteille qui, sans trop nous vanter, ne sera pas du vin de pives. V. F.

P.-S. — Depuis que ces lignes sont écrites, notre correspondant est venu nous présenter son appendice nasal. Vraiment, il le calomniait. C'est un bon diable de nez, ni gros ni petit, qu'on ne saurait comparer à une pomme de terre et encore moins à une pive. Ceux donc qui se permettent d'appeler « Jacques-la Pive » son possesseur, font preuve non

seulement d'une rare impolitesse, mais encore d'un manque absolu du sens de l'observation.

La livraison d'octobre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Un grand philosophe religieux du XIX^e siècle. Pierre Leroux, par Paul Stapfer. — Ames cévenoles. Roman, par J. Hudry-Menos. (Sixième partie). — Marguerite d'Autriche et l'église de Brou, par Fanny Byse. (Seconde et dernière partie). — L'âme d'un peuple, par Albert Schinz. — Jean-Jacques Rousseau jugé par Grétry, par Hippolyte Buffenoir. — Pitié de femme. Roman, par Manuel Gouzy. (Quatrième partie). — Le diable et le satanique dans les littératures européennes, par Michel Delines. (Seconde partie). — Chroniques parisiennes, allemande, anglaise, russe, suisse, scientifique et politique — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle* :
Place de la Louve, 1, Lausanne.

Lé caïons de l'eincoura.

On curé dau canton dé Fribo avai dou bios caïons, ion que l'avai zu lo rdzetz, po cein que l'avai failu lai copa la tiuva et l'autro que veniai prau sù dé Savoie, rappô que l'avai lo tiu tot nâ.

Onna né lè dzouvenès dzeins, po fère onna farce, aovrirant lo boiton et lè dou caïons foti-rant lo camp pé lè tsamps. Mariette, la serveinta, et monsu lo curé se mirant à lè rapertsi. Mâ on ne vellâ pas onne istièrre et apri avai cora la maiti dé la né. lè dou l'arrevant à l'oto sein avai rein vu. Lo curé, tot motset, fa à la serveinta :

— Mariette, Mariette, ai-vo lo Tiu-nâ?

— Et vo, monsu lo curé, ai-vo la Tiuva-copâi?

DJAN-DANIET.

Quel morceau !

Conversation saisie au passage devant le grand portail de la Cathédrale, enfin dégagé des échafaudages qui le masquaient.

— Ma foi, mossieu, c'est bien beau ! Y en a-t-y du monde autou de cette porte. Regardez-voi tous ces petits bout-d'hommes dans ces nichettes. C'est comme à l'arche de Noé ; y a de tout.

— En effet, c'est un bien beau travail.

— Alo, dites-moi, mossieu, — vous êtes de Lausanne, bien sù? — est-y vrai qu'on veut aussi remettre un autre clocher su la Cathédrale?

— Sans doute. Et ce ne sera pas une petite affaire. La nouvelle flèche sera en bronze massif. On a conservé pour cela les canons endommagés lors de l'incendie de l'arsenal de Morges.

— Tonnerre!... une flèche toute en canons ! Ce sera rude beau... Alo, sera-t-elle tout d'une pièce?

— Tout d'une pièce ! le moule est aux ateliers de M. Duvillard, au Vallon.

— Ouai?... Croyez-vous qu'y aurait moyen de le voi?

— Certainement.

— Eh bien, mossieu, y n'est pas dit que je n'y aille pas avant de me rentourner... Tonnerre, quand même, quel morceau ça fera !!

Fête des vigneron. — Voici, tel qu'il a été arrêté, l'horaire de la Fête des vigneron de 1905. Vendredi 4 et samedi 5 août, représentations. Dimanche 6, repos, concerts et fête vénitienne. Lundi 7 et mardi 8, représentations. Mercredi 9, repos. Jeudi 10 et vendredi 11, représentations.

Le recrutement des figurants marche à souhait. Deux solistes sont engagés déjà, M. et Mme Troyon-Blessi, comme grand-prêtre de Bacchus (ténor) et prêtresse de Palès (soprano).

M. Placide Currat chantera le *Ranz des vaches*, qui lui valut déjà un inoubliable succès à la fête de 1889.

Pensée. — Les beaux parleurs ressemblent aux fausses médailles : quelques jours d'usage en font disparaître tout le brillant.

Deux avis. — « Terrains à bâtir de grands différents ainsi que les prix dont un très grand en un mas, eau sur la propriété.

» S'adr., etc. »

« On demande chez Louis P^{re}, à B^{re}, un vacher pour soigner et traire six vaches et une bonne domestique à la même adresse. »

Un de nos faibles.

Chez nous, c'est intéresser tout le monde de parler sociétés de chant ou instrumentale. Qui donc ne fait partie, sinon comme exécutant, du moins à titre de membre honoraire ou passif, de quelque société de ce genre?

L'observateur est rapidement frappé de la disproportion énorme qui existe parfois entre le degré moyen de culture musicale et le pullulement des sociétés chorales et instrumentales.

C'est ainsi que commence un article publié dans la *Semaine littéraire* du 22 courant. Cet article a pour titre, « Sociétés musicales », pour auteur, C. Sharp.

A défaut d'une reproduction intégrale du dit article, qui ne nous est pas permise, en voici quelques extraits intéressants, dans lesquels, il faut le reconnaître, il y a bien du vrai.

M. C. Sharp constate tout d'abord les grandes difficultés qu'il y a, dans nos villes suisses, particulièrement, à créer et à entretenir des « chœurs mixtes ». Et ce sont des difficultés de recrutement, plus encore que des difficultés financières. On trouve toujours bonne volonté et fidélité du côté des dames ; il n'en est pas du tout de même du côté des messieurs.

Le grand obstacle, il faut bien le dire, c'est le chœur d'hommes. Le chœur d'hommes fait au chœur mixte une concurrence mortelle ; il absorbe tout ce qui, dans une localité, serait susceptible de fournir au chœur mixte ses meilleurs éléments.

Ici, M. Sharp énumère les diverses raisons, futiles, presque toujours, qui détournent les hommes des sociétés de « chœur mixte ».

Seuls, pourtant, les chœurs mixtes pourraient prétendre à exercer une influence éducatrice et bienfaisante sur le développement artistique du pays... Le chœur mixte est en effet lui-même un fruit de la culture artistique et présuppose l'existence d'un noyau de gens déjà suffisamment cultivés pour s'intéresser à un art supérieur.

M. Sharp continue :

En abordant les harmonies, les fanfares, les chœurs d'hommes, nous quittons le domaine de la musique pour entrer dans un ordre de considérations qui n'ont avec l'art que les rapports les plus lointains.

Le premier objet d'un corps de musique est d'avoir un uniforme ; le second est d'obtenir une subvention municipale qui lui donne une situation officielle et assure sa participation aux grandes cérémonies civiques ; le troisième est de prendre part à des concours.

Selon M. Sharp, le but le plus clair des concours est d'apprendre à ceux qui y participent, la géographie, en les faisant voyager à prix réduits.

Suivons :

Qu'une musique militaire soit indispensable dans toute agglomération de quelque importance, pour rehausser l'éclat des cortèges, cérémonies et grandes manifestations en plein air, nul n'en disconvient ; mais lorsque dans une même ville exis-